



# Synthèse

## Exploitation des rapports d'activité harmonisés

des établissements pour enfants  
en situation de handicap en Grand Est :

**Instituts Médico-Educatifs ■ IME**

*Données 2018*



*Etude produite à la  
demande de l'ARS Grand Est  
par le CREA Grand Est  
et réalisée par Marjorie Hoenen,  
chargée d'étude, sous la  
direction de Thibault Marmont*

**Synthèse - Janvier 2020**

L'exploitation des rapports d'activité harmonisés, outil expérimenté depuis 2015 sous l'égide de l'ARS, dresse un état des lieux des modalités d'accompagnements pour les enfants en situation de handicap. L'objectif est d'offrir une meilleure lecture de l'offre de service sur les territoires. Afin de définir les indicateurs nécessaires à la constitution des rapports harmonisés, un comité de pilotage a rassemblé des professionnels de l'ARS, du CREAI et des représentants des établissements médico-sociaux concernés.

Les résultats présentés portent sur les données d'activité de l'année 2018. Tous les établissements ayant renseigné un rapport n'ont pas systématiquement donné réponse à l'ensemble des questions posées. Par conséquent, tous les tableaux n'indiquent pas les mêmes totaux, du fait d'une information demandée non connue ou non collectable. Pour autant, le parti est pris de laisser apparaître tel quel l'ensemble des résultats produits par les établissements, sans redressement ni avertissement particulier. En effet, les tendances qu'ils dégagent peuvent apporter des éléments de connaissance tout aussi intéressants et pertinents que les volumes et/ou effectifs auxquelles elles se rapportent.

## Sommaire

Taux de réponse.....	2
Activité des IME .....	2
Jours d'ouverture.....	2
Taux d'occupation.....	3
Délais d'admission .....	3
Taux de rotation.....	3
Durée moyenne de séjour en IME .....	4
Absence et motifs d'absence.....	4
Aires de recrutement.....	5
Transports.....	5
Professions médicales et paramédicales.....	6
Plateau technique.....	6
Ancienneté du personnel .....	6
Professions médicales et paramédicales.....	6
Profils (population accompagnée pendant l'année) .....	6
Taux de dérogation ou hors autorisation et dont personnes relevant de l'amendement Creton .....	6
Jeunes bénéficiant d'une mesure ASE.....	7
Scolarité.....	7
Parcours des jeunes accompagnés.....	8
Parcours avant l'admission .....	8
Soins avant l'admission.....	8
Devenir des jeunes après leur sortie .....	9

## Taux de réponse

08 Ardennes	10 Aube	51 Marne	52 Haute-Marne	54 Meurthe-Et-Moselle	55 Meuse	57 Moselle	88 Vosges	67 Bas-Rhin	68 Haut-Rhin	Grand Est
71%	100%	83%	100%	100%	50%	95%	92%	94%	85%	89%

Les questionnaires ont permis de collecter des données pour 103 des 116 établissements concernés, ce qui correspond à un taux de réponse de 89 %. Toutefois, les taux de réponse sont hétérogènes et varient entre 50 %, pour le taux le plus bas, atteint dans le département meusien, à 100 % dans les départements de l'Aube, de la Haute-Marne et de la Meurthe-Et-Moselle.

## Activité des IME

## Jours d'ouverture

	Ardennes			Aube			Marne			Haute-Marne			Meurthe-et-Moselle		
	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat
Nombre médian de jours d'ouverture	206	207	206	200,5	200	200,5	206,5	210	207	193	200	193	209	230,5	209
Min (étab.)	204	206	204	183	144	183	195	200	195	190	190	190	202	208	208
Max (étab.)	209	209	209	208	208	208	257	365	210	207	207	207	365	365	211

	Meuse			Moselle			Vosges			Bas-Rhin			Haut-Rhin			Grand Est		
	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat
Nombre médian de jours d'ouverture	210	210	210	204	280,5	200	207	215	199	200	205	200	205	287,5	204	206	208	204
Min (étab.)	210	210	210	200	199	120	197	202	197	174	200	174	204	202	200	174	144	120
Max (étab.)	210	210	210	365	365	218	240	240	207	365	365	220	344	365	210	365	365	220

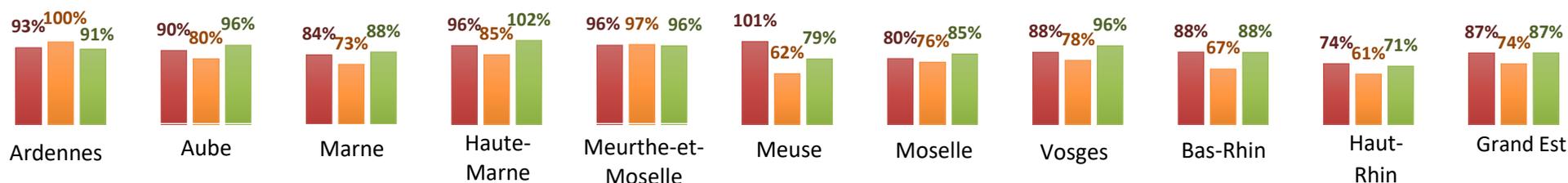
Dans le Grand Est, les IME ayant répondu à l'enquête sont ouverts, en médiane (global), **206 jours** dans l'année, avec un minimum de **174 jours** pour un établissement bas-rhinois, et un maximum de **365 jours** pour des IME du Bas-Rhin, de Moselle et de Meurthe-Et-Moselle, soit de 35 à 52 semaines par an.

Concernant l'internat, la moitié des IME sont ouverts 208 jours par an ou plus. Un minimum de 144 jours est atteint dans un établissement dans l'Aube et un maximum de 365 jours dans des IME de la Marne, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin.

Le semi-internat dispose d'une plage d'ouverture plus restreinte entre 17 (un IME de Moselle) et 31 semaines (un IME du Bas-Rhin) d'ouverture par an selon l'établissement.

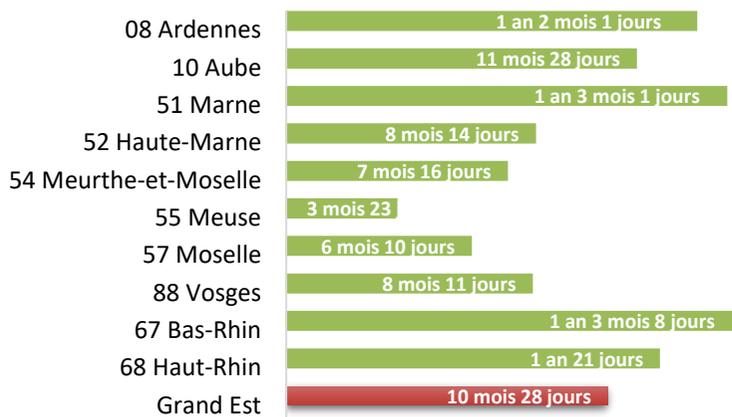
### Taux d'occupation

■ Global ■ Internat ■ Semi-internat



Le taux d'occupation des places financées (global), établi en rapportant le nombre de journées réalisées et le nombre de journées théoriques, atteint 87 % pour l'ensemble des IME. Le taux moyen d'occupation des internats d'IME est inférieur au taux d'occupation des accueils en journée dans la majorité des départements.

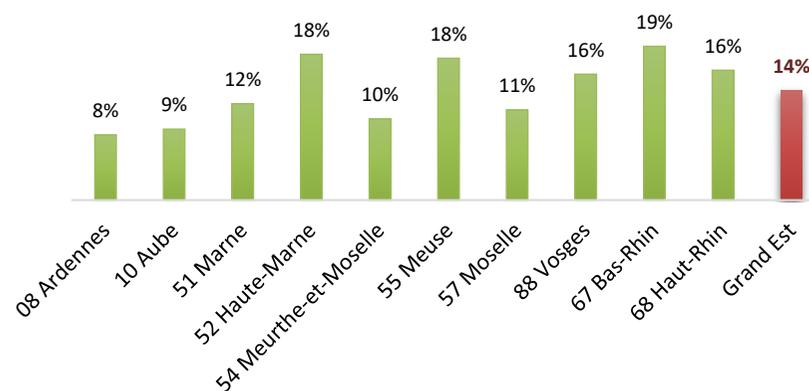
### Délais d'admission



Le délai d'admission correspond au délai moyen entre la "date de début des prestations accordées" (notification) et la "date d'admission dans la structure", des jeunes entrants en IME en 2018 (hors accompagnement temporaire).

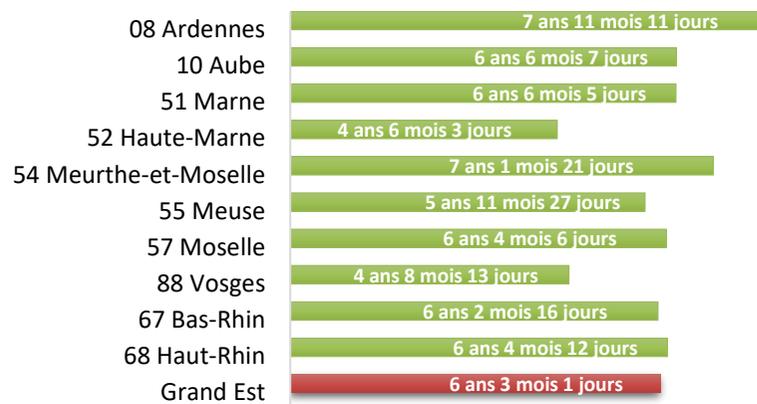
Le délai moyen d'admission est d'environ 11 mois dans le Grand Est. À noter que le délai moyen d'admission est inférieur à 4 mois dans la Meuse et environ de 1 an et 3 mois (soit 15 mois) dans la Marne et dans le Bas-Rhin. Toutefois, ces résultats doivent prendre en compte le fait que certains jeunes, au moment du délai d'admission, n'étaient pas sans solution.

### Taux d'occupation



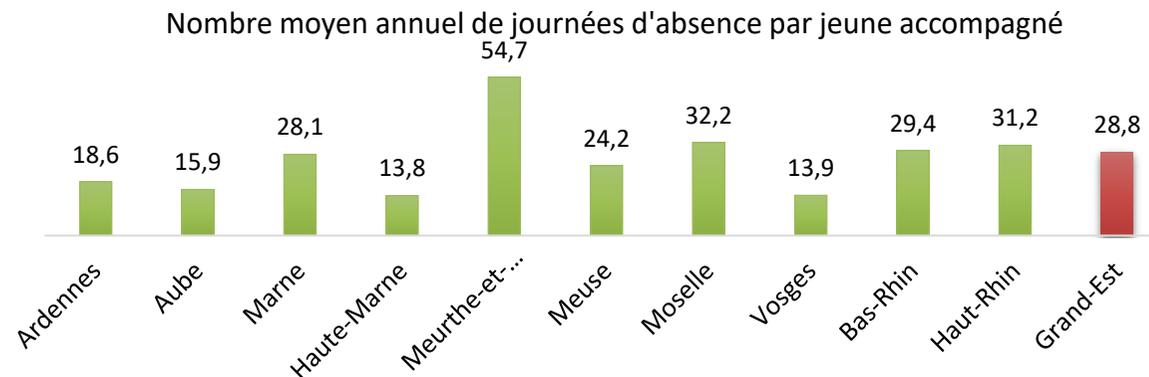
Le taux de rotation des places financées est le rapport entre le nombre d'admissions et le nombre de sortants dans l'année et le nombre de place financées. Selon les modalités de calcul définies par l'ANAP, ce taux s'élève à 14 % pour l'ensemble de la région, avec un écart notable entre le Bas-Rhin (19 %) et les Ardennes (8 %).

### Durée moyenne de séjour en IME



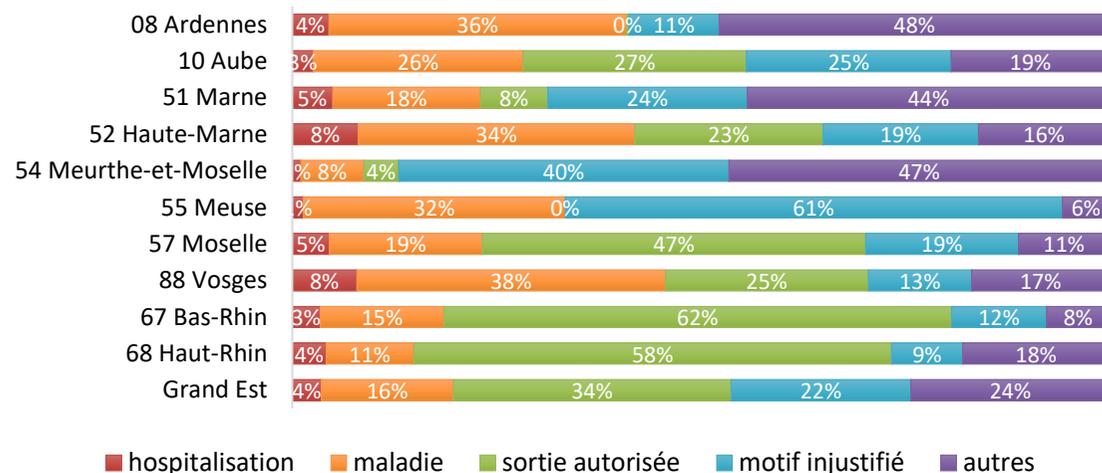
La durée moyenne de séjour des personnes sorties définitivement au cours de l'année est de 6 ans et 3 mois. Cette durée varie de 4 ans et 6 mois à 7 ans et 11 mois selon les départements.

### Absence



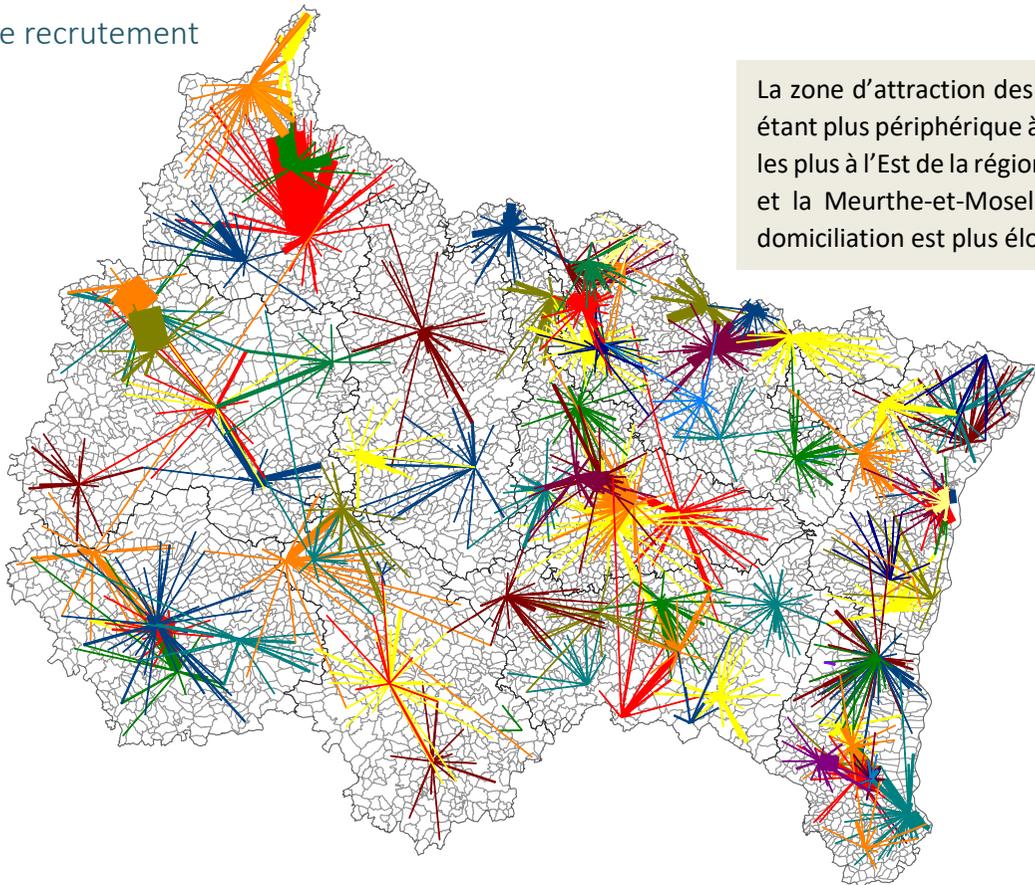
En moyenne dans les IME du Grand Est, chaque jeune accompagné a été absent 28,8 journées au cours de l'année 2018 avec un minimum de 3,1 journées (dans un IME bas-rhinois) et un maximum de 132,6 journées (dans un IME bas-rhinois). La Meurthe-et-Moselle comptabilise le nombre moyen de journées d'absence par jeune le plus élevé, soit 54,7 journées par jeune accompagné.

### Motifs d'absence



Près d'un tiers (34 %) des absences correspondent à une sortie autorisée et 18,5 % sont liées à des difficultés de santé du jeune (maladie, hospitalisation). À noter que dans l'ancienne région alsacienne les sorties sont le plus souvent autorisées (>50%), tandis que dans la Meuse et les Ardennes, les sorties autorisées sont inexistantes.

## Aires de recrutement

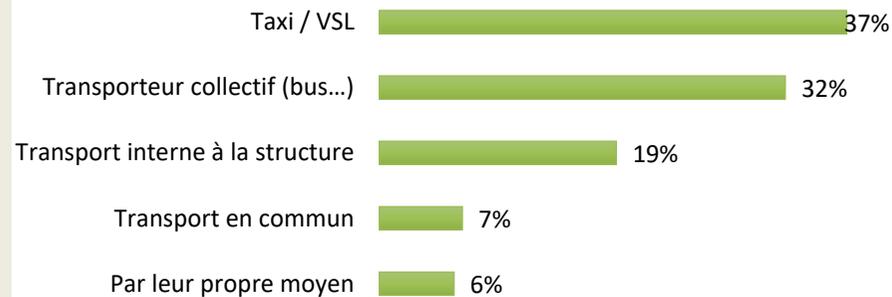


La zone d'attraction des enfants accompagnés en accueil de jour apparaît comme étant plus périphérique à la commune d'installation de l'IME dans les départements les plus à l'Est de la région tandis que pour l'ancienne région champenoise, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle, les IME accueillent des jeunes dont la commune de domiciliation est plus éloignée.

Les modes de transport principaux pour effectuer les trajets domicile-IME dans le Grand Est sont le taxi/VSL (37 % des jeunes accompagnés au 31/12) et les transporteurs collectifs (31 %). Cependant, les modes de transport employés sont très hétérogènes selon les départements. Dans l'Aube, la Meuse et les Vosges l'usage de taxi / VSL y est courant, tandis qu'en Moselle et Meurthe-et-Moselle, ce sont les transporteurs collectifs qui sont les plus répandus. Dans les Ardennes, 63 % des jeunes réalisent les trajets domicile-IME via un transport interne à la structure.

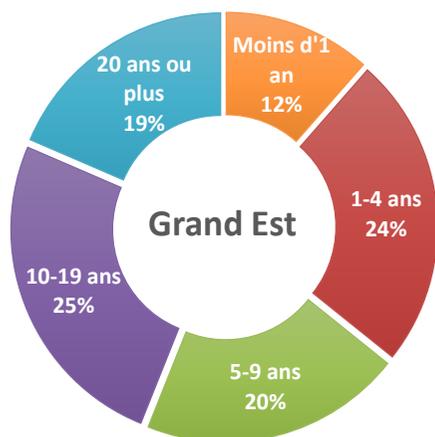
Dans l'ensemble du Grand Est, seulement 7 % des jeunes utilisent les transports en commun et 6 % viennent par leur propre moyen. À noter que pour ces deux modes de transport, l'utilisation y est plus fréquente dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin que dans le reste de la région.

## Transports

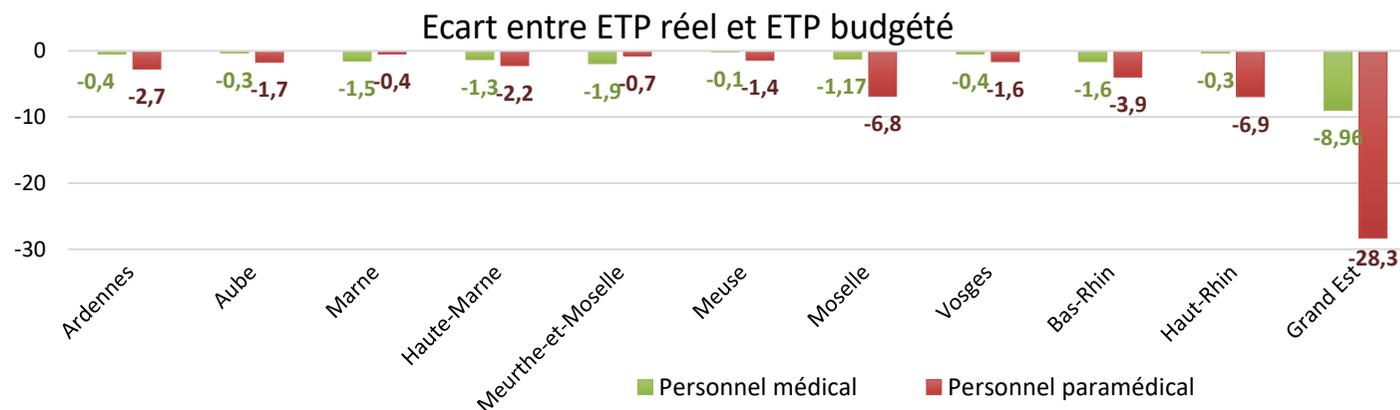


## Plateau technique

Ancienneté du personnel



Professions médicales et paramédicales<sup>1</sup>



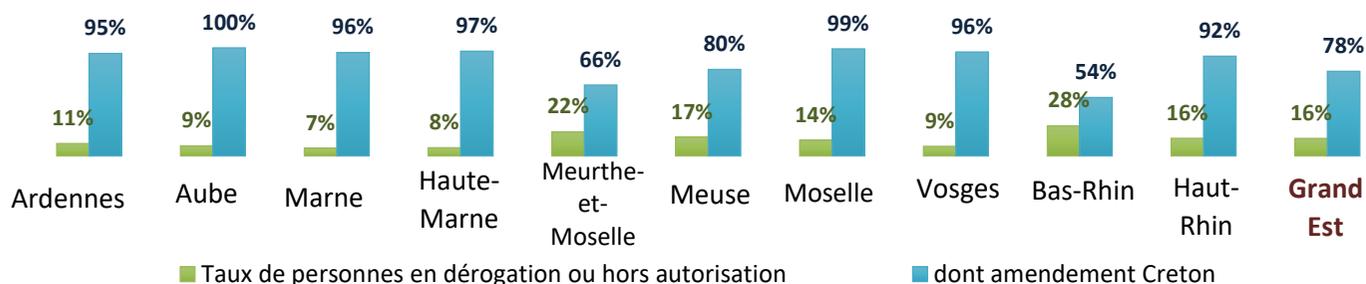
<sup>1</sup> Les professions paramédicales prises en compte dans le calcul : ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricien

Globalement, la distribution de l'ancienneté professionnelle est assez équilibrée et homogène selon les départements. Dans les IME du Grand Est, 12 % des professionnels exercent depuis moins d'1 an et 19 % depuis 20 ans ou plus.

Concernant les professions médicales et paramédicales, on notera, une infériorité des ETP réels par rapport aux prévisionnels dans tous les départements de la région. Les écarts entre ETP réels et budgétés du personnel médical varient entre -1,9 ETP en Meurthe-et-Moselle à -0,1 ETP dans la Meuse. L'infériorité est surtout liée à la profession de pédopsychiatre où 8,57 ETP ne sont pas pourvus, ce qui révèle les difficultés de recrutement de cette spécialité médicale. Concernant les professions paramédicales, les résultats s'expliquent par le fait que pour les orthophonistes, psychomotriciens et masseurs-kinésithérapeute, l'écart est inférieur de respectivement -12 ETP, -10,4 ETP et -6,1 ETP.

## Profils (population accompagnée pendant l'année)

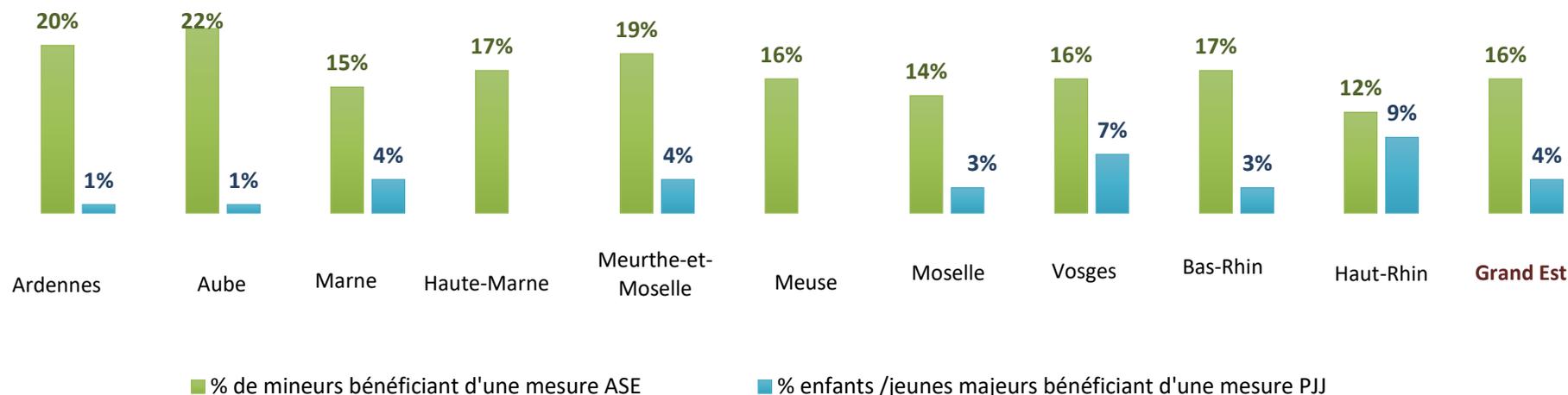
Taux de dérogation ou hors autorisation et dont personnes relevant de l'amendement Creton



En 2018, 16 % des jeunes de la file active sont accompagnés sur un mode dérogatoire ou hors autorisation dont 78 % relèvent de l'amendement creton.

Les taux de personnes en dérogation ou hors autorisation varient relativement selon le département, atteignant son plus bas niveau dans la Marne (7 %) et à l'inverse, son plus haut niveau dans le Bas-Rhin (28 %).

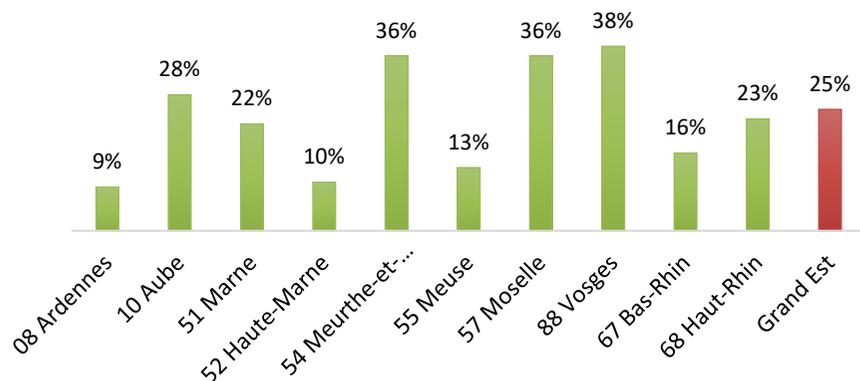
### Jeunes bénéficiant d'une mesure ASE



Au 31 décembre 2018, les IME du Grand Est comptaient 807 mineurs, soit 16 % des enfants/jeunes majeurs accompagnés. Sur l'ensemble des enfants/jeunes accompagnés par les IME, 101 bénéficiaient d'une mesure PJJ, soit 4 % au niveau régional et jusqu'à 9 % dans le Haut-Rhin.

### Scolarité

#### Part des jeunes non scolarisés, parmi les 3-15 ans



Au niveau régional, 18 % des jeunes sont scolarisés au moins en partie en milieu ordinaire. Parmi eux, 74 % sont dans une unité d'enseignement « externalisée » (élémentaire ou secondaire). En Moselle, 11 % des jeunes sont scolarisés au moins pour partie en milieu ordinaire et sont pratiquement tous (98 %) scolarisés au sein d'une unité d'enseignement externalisée.

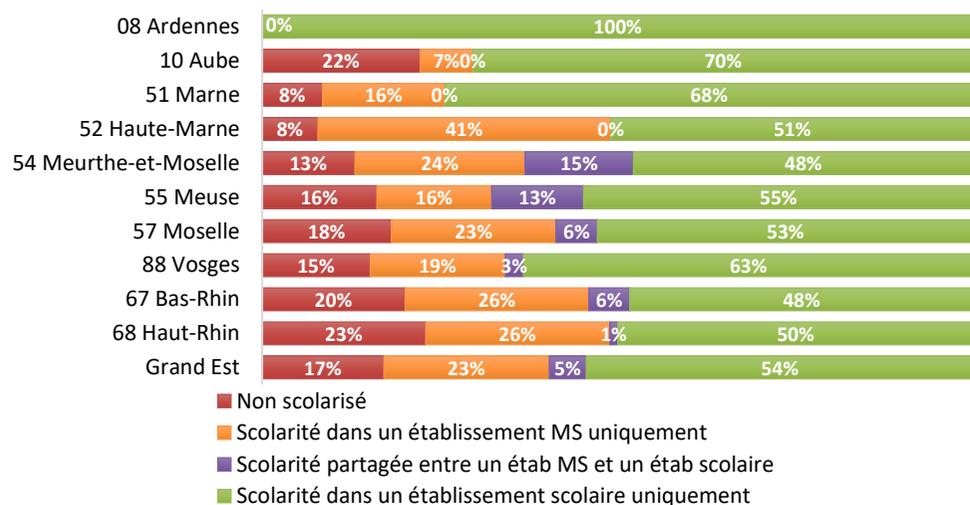
Dans le Grand Est, au 31 décembre 2018, 3 137 jeunes sont scolarisés entièrement au sein des IME, soit 51 % d'entre eux. Dans le Haut-Rhin cette situation concerne près de 7 jeunes sur 10, tandis que c'est le cas pour seulement 3 jeunes sur 10 dans la Marne.

Enfin, une part importante (25 % en moyenne régionale) des jeunes âgés de 3 à 15 ans accueillis en IME a été déclarée non scolarisée en 2018 (c'est à dire ne fréquentant aucune classe, ni d'UE ni en milieu ordinaire.)

## Parcours des jeunes accompagnés

### Parcours avant l'admission

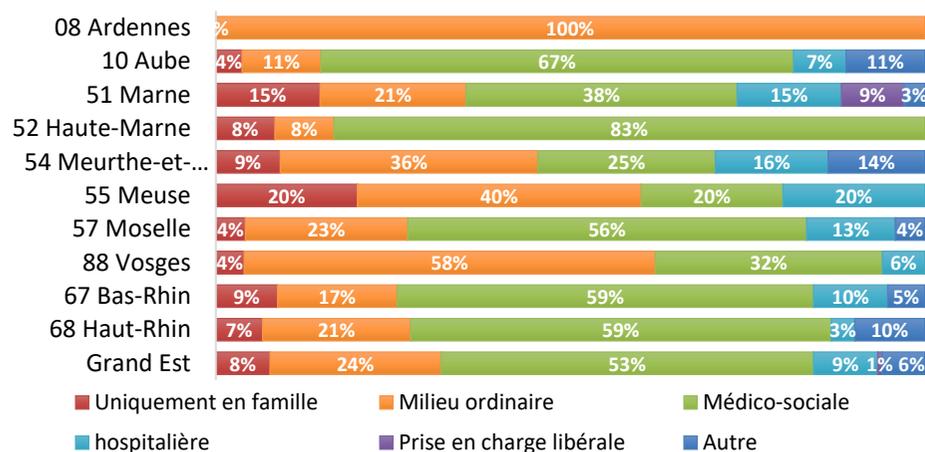
#### Scolarité avant l'admission



Dans le Grand Est, au cours de l'année 2018, 17 % des entrants en IME n'étaient pas scolarisés avant leur admission. Cette proportion s'élève à 23 % dans le Haut-Rhin contre 0 % dans les Ardennes. 23 % des admis avaient auparavant une scolarité dans un établissement médico-social uniquement, cette proportion affiche 41 % en Haute-Marne.

Dans la Marne, 68 % des jeunes étaient, avant l'admission, dans un établissement scolaire uniquement (53 % en ULIS). Il en est de même pour 63 % des entrants dans les Vosges (41 % en ULIS). À noter que dans les Ardennes, la totalité des entrants était déclarée scolarisée dans un établissement uniquement (67 % suivaient un enseignement ordinaire à temps complet).

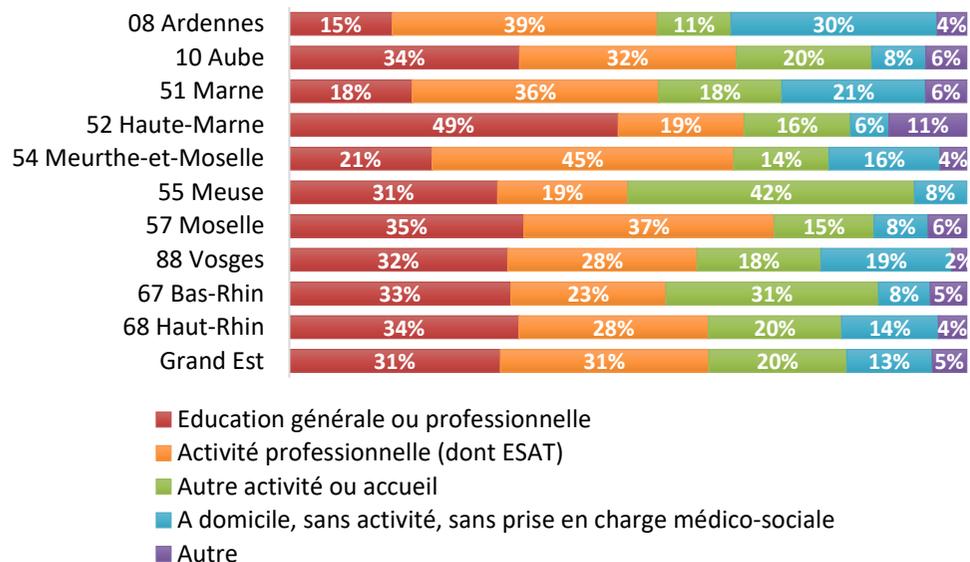
#### Soins avant l'admission



Parmi les enfants entrés en IME en 2018, un peu moins d'1 jeune sur 10 ne bénéficiait d'aucun accompagnement ou soin spécialisé, ni d'aucune scolarité. Cette part s'élevant à 2 enfants sur 10 dans la Meuse. 24 % d'entre eux étaient à l'école ou en crèche (MO), sans accompagnement médico-social ou sanitaire (Plus d'1 enfant sur 2 dans les Vosges). La moitié était accueillie au sein d'une autre structure du médico-sociale et jusqu'à 83 % en Haute-Marne. À noter la faible part d'enfant bénéficiant d'un suivi paramédical libéral avant l'admission (uniquement dans la Marne, 9%).

## Devenir des jeunes après leur sortie

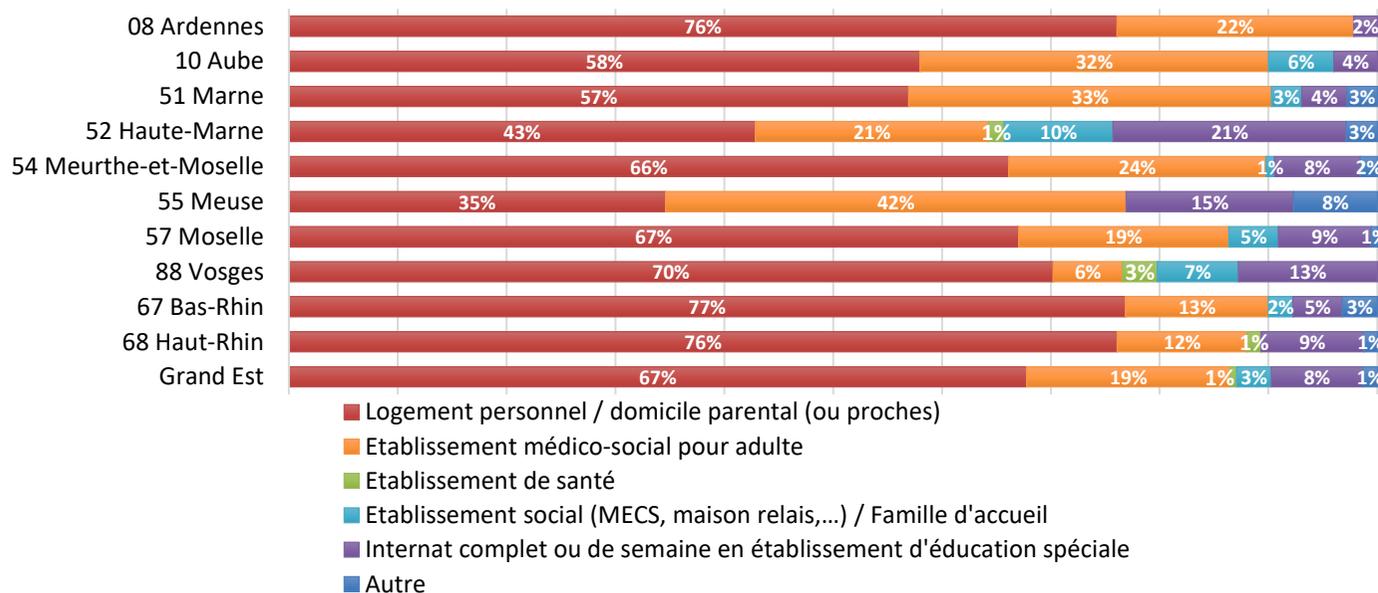
### Accueil en journée après la sortie



31 % des jeunes sortis d'IME en 2018 se sont orientés vers un enseignement général ou professionnel. Cette part s'élève à 49 % en Haute-Marne. 31 % des jeunes se sont orientés vers une activité professionnelle, notamment en ESAT (27 %). 20 % des jeunes se dirigent vers une autre activité ou un autre accueil, notamment en structure occupationnelle (médicalisée ou non) dans le secteur adulte.

Enfin, une partie des jeunes (13 %) retourne à domicile sans solution – rupture de parcours. Cette part s'élève à 30 % dans les Ardennes et 21 % dans la Marne.

### Mode de résidence après la sortie



67 % des jeunes sortis dans l'année sont retournés dans leur famille (chez les parents ou chez des proches) ou dans un logement personnel : c'est le cas de 70 % ou plus des sorties dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, en Moselle et dans les Vosges. Pour 19 % des sorties, les jeunes ont rejoint un établissement médico-social pour adulte (foyer d'hébergement ou un foyer occupationnel/de vie ou MAS, FAM).

Les tendances décrites sont à mettre en lien avec la distribution des âges à la sortie. Un tiers des jeunes en Haute-Marne sortis en 2018 étaient âgés de 11 à 15 ans. Ceci peut expliquer la part importante d'orientation en famille d'accueil (10 %).